



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 31 mars
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 24 mars 2022

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Sophie CELTON par André MOLINO, Gérard GUERRERO par Manuel PINTO, Sylvie LAURENT par Patrick MAGRO, Hocine BEN-SAÏD par Arthur MELIS, Patrick DUBESSE par Denis CANI, Marie-Catherine BIANCO par Roselyne MANDRAS, Anne OLIVERO par Christine ARNAUDO, Sophia FELLAHI-TALBI par Gaëlle LECOQ, Audrey CERMOLACCE par Ludovic DI MEO, Carole ALBOREO par Louisa HAMMOUCHE, Nathalie CIPRIANI par Thierry AUDIBERT

Etaient absents et non représentés : Djelloul OUARET, Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 31 mars 2022 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 février 2022 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à *l'UNANIMITE*.

Délibération n°01.03.2022 : FINANCES COMMUNALES - Subvention exceptionnelle en faveur des victimes de la guerre en Ukraine.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « on s'est rapidement orientés vers le versement d'une subvention car les convois ont beaucoup de difficultés à passer. Des vêtements ont d'abord été stockés et ils le sont toujours car il n'y avait pas de convoi pour les transporter. Il faut aussi savoir que ce sont surtout des médicaments qui étaient demandés.

Le service jeunesse a néanmoins lancé une opération. Ils ont ainsi pris la décision, sur un délai restreint, de faire une collecte de produits d'hygiène qu'ils ont ensuite remis à un convoi qui partait de Toulon. Des questions sur ce rapport ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.03.2022 : FINANCES COMMUNALES - Vote du taux des taxes directes locales – Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « nous avons décidé de ne pas augmenter les taux car la période actuelle est déjà assez difficile pour les familles. Avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « je trouve que c'est très bien de ne pas bouger les taux. D'autant que notre politique a toujours été de ne les augmenter qu'une fois en début de mandat. Nous n'avons dérogé à ce principe que deux fois en 40 ans environ. Il serait souhaitable de continuer ainsi. Toutefois, l'effet conjugué des dégâts de la COVID 19 (un million de dépenses supplémentaires sur deux ans, dont 2/3 en masse salariale), la perte du levier fiscal de la Taxe d'habitation et l'augmentation vertigineuse des tarifs du papier et de l'énergie (nous ne bénéficions pas du tarif réglementé), etc..., fait que la question de cette augmentation des taux se posera probablement en milieu de mandat.

Monsieur le Maire : « cette réflexion est justifiée notamment quand on regarde les déclarations récentes du Gouvernement visant à récupérer des moyens financiers auprès des communes ! Des questions sur ce rapport ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.03.2022 : FINANCES COMMUNALES - Droits de place, marchés et taxis et occupation du domaine public – Actualisation et création des tarifs – Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « vous avez, dans le dossier, les tarifs qui vont être fixés. Cela représente une augmentation moyenne entre 3,4 et 3,5 %. Nous avons aussi créé des tarifs pour les terrasses devant les commerces. Cela devrait réguler certaines choses qui posent problèmes aux habitants. Des questions sur ce rapport ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.03.2022 : FINANCES COMMUNALES - Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2022 – 1^{ère} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Pinto : « il y a deux corrections à apporter au tableau qui vous a été transmis. La première concerne la subvention allouée à la section cyclisme de l'USCS. En effet, il y a une erreur de frappe. Ce n'est pas 100 € mais 200 € qui lui seront versés. La deuxième erreur concerne la subvention de 1 500 € inscrite pour la course nature nordique. En effet, la location des locaux a été payée directement par la Ville. Il n'y a donc pas lieu que cela transite par une subvention. La ligne doit être retirée. »

Monsieur le Maire : « le tableau sera voté en tenant compte des rectifications à effectuer avant la transmission au contrôle de légalité. Des questions sur ce rapport ? »

Madame Lecoq : « Monsieur le Maire, comme je fais partie du CIQ de Notre Dame Limite, je ne participerai pas au vote. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 Abstention : Gaëlle LECOQ

Délibération n°05.03.2022 - FINANCES COMMUNALES - Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création d'AP et CP et modification des AP et CP existants.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.03.2022 : ENFANCE – EDUCATION - Approbation d'une politique de tarification sociale de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Louisa HAMMOUCHE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Hammouche : « je vous rappelle pour information que nous avons une cuisine centrale neuve et une commission des repas. La qualité des repas est optimale et le prix facturé de 2,50 € n'est pas le tarif réel du repas puisqu'il est de 10 €. C'est pourquoi, plutôt que de majorer l'ensemble des parents, nous avons opté pour une tarification sociale afin d'être équitable avec toutes les familles. »

Monsieur Martinez : « une petite précision concernant le fait que la tarification non septémoise ne sera pas appliquée aux classes ULIS. Il s'agit de classes pour les élèves qui ne sont pas adaptés à l'enseignement classique et il en manque beaucoup en France. Nous avons la chance d'en avoir une à Septèmes et une autre au collège. Ces deux classes accueillent des élèves extérieurs à la Commune. »

Monsieur le Maire : « la décision a aussi été prise par la commission, de ne pas faire payer les parents qui portent un panier repas. »

Monsieur Audibert : « qu'est-ce qu'on entend par enfant porteur d'un PAI ? »

Madame Hammouche : « cela concerne les enfants allergiques. Nous avons vécu un drame sur Septèmes il y a plusieurs années. C'est pourquoi nous sommes très rigoureux et nous avons renforcé les vérifications y compris sur les pauses autres que méridiennes. »

Monsieur Magro : « combien de PAI avons-nous sur la commune ? »

Madame Hammouche : « une centaine, tous les groupes scolaires confondus. Il faut savoir que cela commence dès la crèche et nous sommes très vigilants. »

Monsieur Magro : « quand cela démarre très jeune, parfois cela disparaît. La grille ne remet pas en cause la gratuité et la demi-gratuité dont certains enfants bénéficient mais cela dépend d'un budget CCAS. »

Madame Hammouche : « nous aurions pu ne faire que 3 tranches mais nous en avons fait 6. »

Monsieur le Maire : « nous avons été confrontés à cette situation par une association de parents qui me reprochait de séparer les enfants au moment des repas. Le problème c'est qu'il y a quelques années, un enfant est décédé parce qu'il avait mangé avec ses copains. Je tiens donc à remercier les élus, de ne pas avoir cédé sur cette question. »

Madame Hammouche : « c'est à ce prix-là que ces enfants peuvent manger en cantine, avec des mesures de sécurité très fortes. »

Monsieur le Maire : « Des questions sur ce rapport ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.03.2022 : ENFANCE – EDUCATION - Approbation du règlement intérieur du service municipal d'animation périscolaire modifié à partir du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Louisa HAMMOUCHE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Hammouche : « c'est le même principe pour le périscolaire. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.03.2022 : CIMETIERES COMMUNAUX - Actualisation des tarifs des concessions pour l'année 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.03.2022 : JEUNESSE - Modification des tarifs applicables aux séjours accessoires organisés par l'Espace Jeunes municipal en vue de la création d'un tarif adapté à un séjour d'une durée de 7 jours.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Arnaudo : « le séjour se passera en Corse, à Porto Vecchio, avec beaucoup d'animations. Donc les tarifs sont très intéressants quand même. »

Monsieur Audibert : « si on vous laisse faire, vous les envoyez dans le Cantal ! »

Monsieur Martinez : « les tarifs sont très acceptables mais peut être qu'on pourrait les faire évoluer sur 6 tranches l'année prochaine, afin d'être en cohérence avec les autres tarifications communales ? »

Madame Arnaudo : « c'est à étudier. »

Madame Ferrandi : « ce serait intéressant de faire apparaître à quoi correspondent les tranches au niveau du Quotient Familial. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.03.2022 : JEUNESSE - Approbation du règlement intérieur et des tarifs applicables au 2 mai 2022 pour la location du studio d'enregistrement situé dans les locaux de l'espace Aragon.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Arnaudo : « il y aura des horaires à respecter et toujours en présence d'un technicien spécialisé. »

Monsieur le Maire : « c'est une excellente chose car quand on discute avec les jeunes, ils demandent souvent s'il est possible d'utiliser ce studio. Cela va permettre aussi de faire connaître cette salle. »

Monsieur Pinto : « c'est réservé aux moins de 18 ans ? »

Madame Arnaudo : « cela concerne les jeunes de moins de 25 ans et les adultes de plus de 25 ans. Il existe 2 tarifs donc tu pourras la louer toi aussi ! »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.03.2022 : FINANCES COMMUNALES - Approbation du Budget Primitif – Exercice budgétaire 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « tout d'abord, je souhaite un bon rétablissement à notre Première adjointe qui est positive à la COVID 19 depuis hier. Mais je précise que c'est elle qui a travaillé avec les services et les élus. Je remercie le service comptabilité, sa Directrice financière et ses agents, ainsi que les élus et la Première adjointe. Je tiens quand même à dire que j'ai quelques inquiétudes par rapport aux dernières déclarations qui ont été faites par le Gouvernement. »

Monsieur Magro : « on a beaucoup parlé de la masse salariale mais j'attire votre attention aussi sur la question de l'énergie et des économies à réaliser (pilotage du chauffage, amplitude de l'éclairage des stades, des équipements municipaux ... mais aussi de l'éclairage public, nécessité de regarder les innovations possibles en ayant recours à l'énergie solaire plus systématiquement, etc...). Même si nous faisons très attention sur les dépenses, nous n'avons pas la main sur les augmentations de tarifs et on aura forcément des dérapages

budgétaires en 2022, ce qui n'est pas le genre de la maison habituellement... Depuis très longtemps, nous avons une gestion tendue mais toujours saine et dynamique. La crise de la COVID 19 a entraîné une parution trimestrielle du SeptéMois. Compte tenu notamment de la réorganisation du service, nous avons décidé de rester sur ces 4 parutions plus l'Almanach mais sans la saison culturelle remplacée par chaque dernière page du SeptéMois. C'est vrai que le prix du papier a augmenté de 40 puis de 80 % et cela conforte notre décision. Mais en même temps, il est hors de question de se séparer de nos supports papier au moment où nous sommes submergés par une numérisation énergivore et qui fracture les liens sociaux. Je pense donc qu'il faut prendre de vraies mesures sur la question des éclairages. »

Monsieur le Maire : « c'est pour ça que des dispositions ont déjà été prises pour les chauffages, ainsi que pour l'éclairage des terrains de tennis. Ainsi, même si c'est plus confortable de jouer avec toutes les lumières, quand on n'utilise qu'un terrain sur deux, on ne les allumera plus tous les deux. Au niveau des fluides, il faut savoir qu'on passe à 600 000 € d'électricité sur les bâtiments. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.03.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de l'avenue du Docteur Edouard Sauze.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.03.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Approbation d'une convention de fonds de concours entre la Commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de l'avenue du Docteur Edouard Sauze.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « cela concerne quel tronçon ? »

Monsieur Goguel-Mazet : « seul le tronçon de l'avenue du Docteur Edouard Sauze jusqu'au rond-point de Tubié est concerné. Cela reliera l'avenue Nelson Mandela puis le collège. »

Monsieur le Maire : « normalement les travaux doivent démarrer dans les prochaines semaines. Il y aura la même chose à voter pour le Département car il s'agit d'une voie départementale. »

Madame Berger : « la Métropole va demander une subvention au Département qui viendrait en déduction de notre contribution. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.03.2022 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Avis de la Commune sur le projet de révision du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021-2026.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « cela ne nous convient pas car ce ne sont pas les engagements que nous avons pris. Pour le terrain, il n'y a rien d'arrêté. Il n'y a pas de terrain sur Septèmes donc on va voir si sur Cabriès, il y en a un. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.03.2022 : DEVELOPPEMENT DURABLE / ÉNERGIE - Mise à disposition de trois sites (terrains de tennis, ombrière et tribune du stade de football du Grand Pavois) aux tiers-investisseurs souhaitant réaliser des installations photovoltaïques.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MEO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « le travail fait par Ludovic Di Méo et la Commission Environnement et Développement Durable, en vue d'installer des panneaux photovoltaïques est très positif car cela va dans le sens des économies que nous cherchons à faire. »

Monsieur Di Méo : « les terrains de tennis couverts sont dans notre programme mais pas la tribune de football. Nous avons rencontré les clubs et comme ils y sont favorables, nous l'avons rajoutée. D'autres sites seront également étudiés. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.03.2022 : ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat et de mise à disposition à titre gracieux entre la commune de Septèmes-les-Vallons et l'association Septèmes-les-Vallons, Végétation en Ville (S3V) concernant « le jardin partagé de la carrière » et l'oliveraie communale.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Bertrand CONNIN** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Connin : « l'association agit depuis deux ans. Elle a « succédé » à l'association « Septèmes Environnement » qui avait été créée par Robert Fine. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.03.2022 : RESSOURCES HUMAINES - Contrat d'assurance groupe des risques statutaires du CDG 13.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°18.03.2022 : PATRIMOINE COMMUNAL - Bilan de la politique foncière de la Ville – Exercice budgétaire 2021.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.03.2022 : PATRIMOINE COMMUNAL - Acquisition par la Commune d'un local au sein du cabinet médical sis 38 chemin de la Bédoule - Parcelle cadastrée section BC n° 28.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « cela concerne le centre médical où le dernier docteur, le docteur Aldebert, vient de partir. Nous avons décidé de préempter quand les locaux se libéraient, pour éviter l'installation d'autres entreprises que les activités médicales. Des administrés de toute la commune et pas seulement de ce quartier, vont dans ce centre médical. La Métropole travaille sur ce dossier. Il faut voir pour la réhabilitation des locaux, si on peut bénéficier de subventions, voire de fonds européens. En attendant, un médecin et une infirmière pourraient s'installer. Nous avons besoin de médecins sur ce quartier. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°20.03.2022 : PATRIMOINE COMMUNAL - Modification du bail emphytéotique du « Complexe sportif du Grand Pavois » sis avenue du Docteur Edouard SAUZE signé entre Madame RAPHAEL et la Commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « il s'agit de la clôture derrière le hangar du Grand Pavois, le long de la route. Là où il y avait aussi un grillage et l'ancien jeu pour les enfants. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire : « je remercie Monsieur Lamouroux d'être venu assister à notre conseil. Je le remercie d'autant plus qu'il participe beaucoup à la vie de la Commune. Je vais donc vous lire en détail le compte rendu des décisions que vous avez eu dans vos dossiers. »

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je souhaiterais revenir sur les questions de personnel. Nous avons rencontré le syndicat hier, au sujet d'agents en reclassement et de certains postes d'ATSEM créés pour faire face à la crise et répondre aux protocoles sanitaires imposés dans les écoles et les crèches.

Monsieur Martinez : « Monsieur le Maire, le groupe socialiste souhaiterait intervenir sur le sujet. (cf. texte de l'intervention ci-après)

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le groupe des élus socialistes souhaite exprimer son étonnement et son incompréhension.

La majorité municipale s'est réunie jeudi dernier, ces temps sont importants car ils permettent une information transversale pour tous les élus de la majorité.

Nous y avons abordé la question d'un préavis de grève du personnel municipal courant sur une période de huit jours, et dont nous avons tous exprimé à l'unisson que nous considérons les revendications illégitimes.

Nous avons lors de cette réunion, rappelé que les questions de gestion de personnel municipal n'incombaient réglementairement qu'au Maire, au Directeur Général des Services et à la Directrice des Ressources Humaines, néanmoins, après avoir été tous individuellement saisis par le syndicat pour prendre position, nous avons salué l'initiative du Maire de nous associer à une décision qui devenait donc politique. Nous renouvelons d'ailleurs nos remerciements à Monsieur le Maire quant à cette décision.

Nous avons lors, de cette réunion, unanimement validé que la Ville de Septèmes ne céderait pas à un tel chantage, que ce n'aurait pas été responsable compte tenu de nos difficultés financières et que nous ferions une communication commune en ce sens au syndicat ainsi qu'aux parents d'élèves.

Monsieur le Maire, ces deux courriers ont été validés et envoyés. Nous en sommes très satisfaits, et nous en sommes d'autant plus étonnés et perplexes d'avoir appris que malgré un soutien unanime de la majorité et une décision que vous avez rendu collective, vous avez contredit ces courriers en acceptant une partie des revendications du syndicat.

Qu'en est-il de notre crédibilité vis-à-vis du syndicat et des parents d'élèves qui nous ont globalement apporté leur soutien ?

La nouvelle lettre que nous a adressée le syndicat ce jour montre bien que votre négociation a eu pour effet un sentiment de force de leur part et ils s'octroient maintenant le droit de faire des sous-entendus inacceptables car infondés quant aux positions et mobilisations des élus de notre groupe par le passé.

Que dire également des sous-entendus que nous, élus de la majorité de gauche de notre commune, aurions des intérêts proches de ceux des dirigeants des grands groupes libéraux, si ce n'est qu'ils touchent là à l'indécence.

Et si le syndicat estime ne pas avoir de critiques à recevoir de la part des élus. Les élus, représentants démocratiques des habitants, ne doivent pas permettre au bureau du syndicat de mettre en doute les préoccupations du service public qui sont les leurs. L'engagement et les sacrifices qu'impliquent l'engagement politique local pour les élus et leurs familles.

Nous ne pouvons donc que regretter la tournure des événements. »

Monsieur le Maire : « nous n'avons pas du tout remis en cause ce que nous avons décidé ensemble. On ne pouvait pas mettre des agents du service éducation dans des services administratifs. Il y a eu une négociation.

Il s'agissait pour nous de ne pas créer de poste administratif et je peux vous dire que cela a freiné les souhaits de tous ceux qui voulaient partir en formation pour ensuite intégrer les services administratifs.

Sur les agents concernés, la première a dit que son état de santé ne lui permettait pas de se former et travailler. La deuxième a dit que son travail lui plaisait et qu'elle sollicitait un poste aménagé. Enfin, la troisième préfère partir.

Nous avons conduit une démarche positive. A partir de là, on va aussi étudier comment aménager le poste de la 4^{ème} personne. Je ne vois pas comment cela peut poser problème. D'autant que si on envoie un agent au CDG, on continue à le payer et si ultérieurement on a des besoins, on sera obligés de recruter.

Il faut prendre en compte les difficultés des parents d'élèves et celles de faire partir au CDG un agent qui a 9 ans d'ancienneté.

La réunion avec le syndicat a duré plus de 2h30 et vous avez vu que la grève a été annulée.

Pour les ATSEM en renfort, on a refusé de les conserver, y compris jusqu'en juillet. Mais on a accepté de les rappeler si éventuellement nous avons des besoins.

Partant de là, la seule satisfaction que nous avons donnée est de prendre en compte la situation d'une fonctionnaire mère célibataire. On va faire des démarches au niveau du Département et des autres mairies pour lui trouver des solutions alternatives.

Je comprends votre déclaration mais après 2h30 de négociations, on a été soulagés et je pense que nous avons pris la bonne décision.

Maintenant, en ce qui concerne les grèves « intempestives », il va falloir étudier comment s'entendre sur des pratiques qui ne respectent pas les parents d'élèves et les élèves. Et chacun sait mon attachement au droit de grève. Je vais demander à rencontrer les parents d'élèves avec l'Adjointe du secteur, pour construire ce cadre respectueux de tous. Les écoles ne sont pas des lieux de production et les communes ne versent pas de dividendes à des actionnaires. »

Monsieur Magro : « je soutiens en tous points ce qui a été fait. Je trouve normal de ne pas avoir été appelé par Monsieur le Maire car il n'a pas à demander notre permission dans l'urgence. Je tiens ensuite à dire plusieurs choses :

Premièrement, nous avons élaboré collectivement, d'excellents documents : le courrier réponse à la CGT qui a été envoyé à tous les élus et les salariés de la mairie disposant d'une adresse électronique de la ville ; le courriel spécifique envoyé aux parents. Je tiens à dire que même si le syndicat nous a reproché d'avoir envoyé notre courriel aux parents pendant la négociation, nous avons bien fait.

Deuxièmement, nous ne sommes plus dans la logique d'un reclassement mais dans celle d'un aménagement de poste d'ici fin juillet. Ce n'est ni un renoncement, ni contradictoire.

Troisièmement, par rapport aux ATSEM non renouvelées, s'il existe des besoins, elles seront prioritaires.

Le tract de la CGT des territoriaux est un peu hors sol. C'est un signe de faiblesse et je le regrette concernant une organisation que je respecte profondément et dont l'apport aux avancées sociales est immense, aujourd'hui comme hier.

Bravo Monsieur le Maire d'avoir réussi à désamorcer la situation quelques jours avant une échéance électorale, sans céder à un chantage sans objet, tout en s'engageant sur un aménagement de poste à défaut de trouver un reclassement extérieur. Cela conforte l'idée que l'Union des Maires et le CDG travaillent à une mutualisation. Septèmes n'a aucune leçon à recevoir en termes de reclassement. »

Madame Hammouche : « je ne vais pas rentrer dans le détail. Jérémy Martinez a été clair dès le départ car il a remercié Monsieur le Maire. Mais mon regret c'est que c'est une première qui va faire jurisprudence. Nous avons cédé sur un point sur lequel nous avions dit que nous ne céderions pas.

Moi, je suis une femme de gauche et les choix ont été faits à regret par rapport aux difficultés financières.

La population a vu le syndicat débarquer dans les conseils d'écoles, faire des réunions avec les parents d'élèves, tracter devant les écoles. Les mots qu'il a écrits ont été envoyés à tout le monde et il passe pour le vainqueur.

Je pense qu'il faut de nouveau répondre par rapport au courrier qui a été transmis ce soir par la CGT. »

Monsieur Martinez : « on n'a pas dit ça en intergroupe car on n'a pas évoqué l'aménagement des postes. Maintenant, si on transforme de manière agressive, le message qui a été passé est que la ville n'a pas tenu et que le syndicat a gagné. Il faudrait répondre. »

Monsieur le Maire : « il faut faire passer le message mais pas forcément en l'écrivant. Demain il y a un conseil d'école et nous aurons des discussions avec les parents. »

Monsieur Di Méo : « à 11h30 j'ai récupéré mes enfants car il n'y avait pas de restauration scolaire. J'ai entendu des parents dire que le maire avait lâché. A 16h30, après avoir eu une explication, j'ai discuté avec eux et ils ont compris. Nous avons eu une entente la semaine dernière et le mot d'ordre était l'union. Il faut continuer à faire union contre lui, même si nous avons des divergences. Il faut faire bloc. »

Monsieur Bourelly : « hier soir, après la réunion, le syndicat proposait à sa base, d'arrêter le mouvement de grève. Dans cette situation, il est parfaitement logique qu'il présente positivement l'accord trouvé et le mette à son crédit.

Dans les faits, ils demandaient le reclassement systématique des agents concernés ainsi que le recrutement de deux ATSEM supplémentaires. Sur le premier point, l'avis du comité médical allait dans le même sens. En fait, ils ont raisonnablement modéré leurs revendications en acceptant la proposition émise. Ils ont dit « d'accord vous refusez le reclassement mais qu'est-ce que vous proposez à la place ? » La réponse a été « un aménagement de poste ». Ils l'ont accepté.

La différence entre un poste aménagé et un poste de reclassement, à part le changement de filière, c'est qu'il faut trouver le poste. Or, actuellement, il n'y a pas de poste disponible. Donc, soit on crée un poste de reclassement, soit on réaménage le poste existant de l'agent. Ainsi, on arrêtera de payer à la fois l'agent et son remplaçant.

Pour les ATSEM, le syndicat souhaitait la création de deux postes supplémentaires. Monsieur le Maire a dit non, du fait que les protocoles sanitaires qui nous y avaient contraints avaient disparu. Le syndicat a alors demandé si en cas de besoin d'ici fin juin, on accepterait de les recruter pour des remplacements. Monsieur le Maire a répondu oui. Rien de sérieux n'aurait pu motiver un refus. »

Monsieur Martinez : « il est important de sortir d'un conflit à la veille d'élections mais dans son tract, le syndicat a fait un paragraphe entier contre le parti socialiste avec des sous-entendus. Si la majorité ne souhaite pas répondre, le groupe socialiste répondra sur ce point. »

Monsieur le Maire : « s'il n'y a plus d'interventions, je vous propose de lever la séance. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.